Février 2017

Les échos agricoles

agricultures & Territoires CHAMBRE D'AGRICULTURE

Bilan d'activités 2016 Chambre d'agriculture des Landes



L'édito du Président

Rebondir

L'agriculture landaise a subi en 2016 des crises économique, climatique et sanitaire qui impactent lourdement les résultats de nos exploitations, et ceux de nos entreprises de transformation ou de services.

Ce rebond passera par une PAC rénovée pour nous permettre de lutter contre l'excessive volatilité des prix et par la mise en place d'outils de gestion des risques et des marchés. A notre niveau il nous faut accentuer le travail entrepris pour améliorer la résilience des exploitations.

Il convient également de mobiliser toutes les énergies en matière d'innovation, notamment autour d'Agrolandes, pour imaginer et tester les systèmes de production de demain, reconquérir des marges de manœuvre et préparer l'avenir.

Le rebond passera bien sûr par un développement de l'irrigation et par la création de nouvelles ressources, gage d'assurance récolte et revenus. Notre priorité reste l'accès à l'eau pour permettre aux polyculteurs-éleveurs du sud Adour de devenir des irrigants.

Cela ne pourra être rendu possible qu'à trois conditions :

- un changement des règlementations environnementales pour rendre les projets acceptables
- des études simplifiées et un parcours raccourci, pour les rendre possibles
- des aides financières pour rendre les projets viables.

Rebondir enfin en matière sanitaire est une évidence pour sécuriser et pérenniser nos modes de productions de volailles plein air. Il nous faut donc bâtir une stratégie globale pour se prémunir contre les risques et épisodes viraux et pallier à leurs conséquences. Dans les prochaines semaines nos modes de production, l'organisation des filières, les flux et mouvements vont devoir être sécurisés et tout devra être mis sur la table pour et par tous les acteurs.

La Chambre d'agriculture sera à vos côtés pour vous accompagner dans ces évolutions afin de, tous ensemble, rebondir.

Dominique Graciet

2016 : situation inédite pour la filière palmipèdes

a crise de l'Influenza aviaire a fortement mobilisé les élus et équipes de la Chambre d'agriculture durant toute l'année 2016 soit au total l'équivalent de 6 ETP.

Nous étions **en liaison permanente** avec la Préfecture, la DDCSPP, la DDTM, le Conseil Départemental et les organismes de producteurs à travers de nombreuses réunions de travail et les régulières cellules de crise à la Préfecture.

Aux côtés du CIFOG, nous avons participé activement aux négociations avec la DGAL, le Ministère de l'agriculture, sur les mesures mises en place et les modalités d'indemnisations en demandant des aides financières à la hauteur des pertes. Nos données économiques ont servi de base pour définir le montant des indemnisations des éleveurs.

Notre intervention a été multiple aux côtés des agriculteurs. Nous avons accompagné ceux touchés par les foyers au plan psychologique mais aussi lors des expertises. Au quotidien, nous avons informé les producteurs durant toute la crise, par des centaines de contacts téléphoniques mais aussi via notre site internet (actualités et mise en ligne des cartes de 3 et 10 km).

Autre temps fort : les deux réunions (28 janvier – 8 avril) organisées à Hagetmau avec Madame Le Préfet qui ont rassemblé chaque fois 450 acteurs de la filière.

Sans oublier au plan de la communication, les

réponses aux très nombreuses sollicitations des journalistes.

Nous avons invité le DGAL, Mr Dehaumont, et ses équipes à **notre session du 22 février** ouverte aux représentants de la filière. Avec le docteur Guérin, ils ont présenté et répondu aux questions sur les mesures de l'arrêté de bio-sécurité applicable depuis juillet 2016.

620 producteurs ont participé à l'une des 43 sessions de **formation à la bio-sécurité** que nous avons réalisé en collaboration avec les organisations de producteurs et les vétérinaires.

Concernant le financement des investissements en bio-sécurité, la table ronde le 13 mai avec le Ministre de l'agriculture à Mugron a été l'occasion de demander une nouvelle fois, une mobilisation des crédits d'Etat pour ces investissements en complément des crédits obtenus du Conseil Régional et de du Conseil Départemental. En l'absence de réponse positive de l'Etat, seuls les petits investissements en bio-sécurité ont pu être accompagnés en 2016 dans le cadre du programme AREA-PCAE.

Nos techniciens ont réalisé dans l'année, 400 dossiers AREA-PCAE soit 4,8 millions d'euros d'aides pour les producteurs dont 1,2 million du Conseil Départemental des Landes. Nous avons demandé et obtenu qu'un complément de 20% d'indemnisation du vide sanitaire soit versé pour porter l'acompte total à 70% des pertes estimées.



Contact Chambre d'agriculture **Tél. 05 58 85 45 45**



AREA-PCAE:

aides aux investissements en biosécurité

Contact

Pôle élevage
tél. 05 58 85 45 25
En savoir plus
www.landes.chambagri.fr

ompte tenu de l'influenza aviaire, la profession agricole a demandé en 2016, aux financeurs du programme d'aide à la compétitivité des exploitations AREA-PCAE d'élargir ce dispositif au financement des investissements en biosécurité des élevages de volailles et palmipèdes.



Les financeurs (Europe, Etat, Région et Département des Landes) ont décidé d'accorder en 2016, l'aide AREA-PCAE en priorité pour les investissements en petits équipements d'un montant inférieur à de 25 000 € (équipements en sas sanitaire, aire de lavage, clôtures pour séparer les unités de production, pipettes, isolation des bâti-

ments de PAG ou salle de gavage, gaines de ventilation rigide en salle de gavage, chaînes d'alimentation, accès au parcours, matériel de désinfection...)

La Chambre d'agriculture, chargée du montage des dossiers de demande d'aides pour tous les agriculteurs landais a mobilisé

ses équipes sur ce programme. L'équivalent de 4 salariés ETP ont élaboré 400 dossiers de demandes d'aides AREA-PCAE (dont 80 % pour de la biosécurité) soit 4,8 millions d'euros d'aides attribuées dont 1,2 million du Conseil Départemental des Landes.



Pour 2017, le programme AREA-PCAE sera unique pour toute la région Nouvelle Aquitaine mais des crédits seront réservés pour les filières palmipèdes et volailles de chair. En matière de biosécurité, la priorité sera donnée au financement de bâtiments en PAG pour retrouver les effectifs de production d'avant crise influenza aviaire.

Pâture et dérobées : enseignements de 3 ans d'expérience

epuis 3 ans, dans le cadre de la convention agriculture-environnement signée avec le Conseil Départemental, la Chambre d'agriculture et Landes Conseil Elevage conduisent des actions pour améliorer l'autonomie protéique des élevages bovins en valorisant la pâture et l'implantation de dérobées. Nous

Lors de la visite terrain du 25 mars 2016

Les chiffres clés

400 dossiers AREA-PCAE

300 dossiers instruits en 2016 de demandes d'aides 2015 du Conseil Départemental pour les éleveurs bovins

30 dossiers d'installations classées

44 pré-études (gestion des effluents) en zone vulnérable

55 analyses de fourrage Agrinir

10 comices agricoles cantonaux

110 fermes de référence suivies

375 adhérents à Landes Conseil Elevage

conduisons des essais de cultures dérobées sur quatre exploitations en Sud Adour et analysons les pratiques de quatre éleveurs ayant adopté le pâturage tournant dynamique.

Il ressort que les cultures dérobées sont rentables car elles permettent de réduire l'achat de concentré et de correcteur azoté soit une économie intéressante qui varie selon le type de récolte (pâture, ensilage, enrubannage); la pâture est donc à privilégier.

Le pâturage tournant génère également des économies sur les charges de concentré et sur les fourrages car il permet de nourrir plus d'animaux pour une surface d'herbe identique. Les animaux sont globalement en meilleure santé d'où des performances de reproduction améliorées et des interventions de vétérinaires réduites. Une fois, le dispositif mis en place (clôtures et distribution d'eau), le pâturage tournant permet également à l'éleveur de gagner du temps.

Il s'agit là d'un bilan d'étape après 3 ans d'expérimentations qui seront poursuivies en 2017 chez d'autres éleveurs laitiers et allaitants.

Elevage laitier: franchir ce cap difficile

ompte tenu de la conjoncture exceptionnelle pour les producteurs laitiers, la Chambre d'agriculture a décidé à l'automne, de rencontrer individuellement tous les éleveurs landais. Il s'agit de faire le point sur la situation de chacun



et d'envisager les pistes d'accompagnements possibles ainsi que les solutions d'avenir les mieux adaptées à chaque situation.

De plus, nous avons organisé, le 9 décembre à Lahosse, une réunion avec deux économistes spécialistes de la filière lait au Cniel et au Crédit Agricole. Ils ont livré à la cinquantaine d'éleveurs présents leurs visions de la conjoncture laitière à venir. L'année 2017 devrait se présenter sous des auspices plus favorables avec une certaine réévaluation du prix du lait. Les échanges techniques et économiques se sont poursuivis entre éleveurs par une visite de l'exploitation laitière, équipée de robots de traite.

Lors de la réunion à Lahosse les deux experts B. Rouyer (à gauche) économiste au CNIEL et JCH Roubin (à droite), directeur de l'agriculture au Crédit agricole avec D. Graciet et Jean-Yves Haurat, président de la commission lait à la Chambre d'agriculture.



Vous avez un projet d'installation ou d'agrandissement d'un bâtiment d'élevage en palmipèdes, volailles ou bovins, nous nous occupons de toutes les démarches administratives : depuis le permis de construire jusqu'à la réalisation du dossier d'installation classée et les demandes d'aides financières (AREA-PCAE).

Pas d'herbe avec la sécheresse

n 2016, la sécheresse de mi-juin à mi-septembre a entraîné une production d'herbe d'été et d'automne quasiment nulle. Nous avons mené une campagne de conseils techniques auprès des éleveurs pour les inciter à ensiler les maïs qui manquaient d'eau, faire le point sur les stocks fourragers, semer des dérobées pour pallier le déficit fourrager...

Nous avons sollicité le Conseil Départemental pour reconduire le programme d'aides défini en 2015. Une enveloppe de 400 000 € a été votée pour le semis de cultures dérobées et de prairies, la récolte de maïs ensilage et les analyses de fourrage Agrinir. Nous avons instruit les dossiers de demande d'aides en janvier 2017.

Fabriquer son aliment à ferme

ous avons conduit une enquête technico-économique auprès d'éleveurs landais de volailles et de palmipèdes prêt à gaver pour obtenir des informations actualisées sur la rentabilité des fabriques d'aliment à la ferme (FAF).

En palmipèdes PAG, en achetant les différentes matières premières (soja, minéraux, huile), le prix de revient de l'aliment maïs-soja avec une FAF, en intégrant l'ensemble des charges

de structure, est inférieur au prix de l'aliment complet. Au-delà de l'intérêt économique, les éleveurs apprécient d'être autonomes et indépendants pour la fourniture de l'aliment.

En élevage de volailles, l'étude a concerné des agriculteurs qui reconstituent l'aliment à partir de leur maïs et d'un aliment complémentaire. Elle ne montre pas d'intérêt économique particulier pour un éleveur qui voudrait investir dans une FAF.



Nos projets en 2017

- réalisation de dossiers de permis de construire pour tous les types de bâtiments d'élevage
- affectation d'un interlocuteur unique pour tous vos dossiers d'élevage : environnementaux, techniques, projets, aides, subventions, permis de construire ...
- poursuite de l'appui personnalisé pour les éleveurs laitiers
- → participation au renouvellement et au développement de l'élevage de volailles
- accompagnement des producteurs de palmipèdes pour maintenir le potentiel de production en s'adaptant au contexte lié au nouvel épisode d'influenza aviaire



POLE DEVELOPPEMENT

Agriculture biologique : une année exceptionnelle

🕽 intérêt pour l'agriculture biologique ne cesse d'augmenter au plan national tout comme dans les Landes. Nous avons renseigné individuellement 200 personnes et conduit 78 études de projet d'installation ou de conversion. La surface bio dans les Landes a d'ailleurs progressé d'un quart en 2016.



A Sabres sur la ferme du lycée agricole

On recrute des producteurs!

Notre RDV technique bio annuel à Sabres, le 12 octobre, a rassemblé plus de 200 participants, principalement des étudiants de la région mais aussi des agriculteurs en cours de conversion et des conventionnels. Tous les intervenants ont indiqué qu'ils recherchaient des producteurs pour répondre à la demande du marché bio en pleine expansion (volailles, productions maraîchères, légumes de plein champ, céréales). Toutefois, il faut savoir que réussir en bio exige beaucoup de technicité de la part de l'agriculteur.



A Morganx chez un maraîche

Sur le terrain

En juin, nous avons organisé une journée Innov'action chez un jeune maraîcher bio installé à Morganx, avec vente directe. En visitant cette exploitation, les 60 agriculteurs présents ont pu recueillir un maximum de conseils sur la conduite de légumes en bio et assister à diverses démonstrations de matériels spécifiques.

Nous avons aussi proposé une journée sur le désherbage mécanique en grandes cultures (le 2 juin à Souprosse) qui a permis aux 50 participants de découvrir les nouveaux matériels de désherbage alternatif et leurs améliorations techniques (GPS, système de guidage par interface....).



Culture de miscanthus à Caupenne

Nouvelles cultures aux nombreux débouchés

Depuis trois ans, nous accompagnons 10 agriculteurs qui cultivent du miscanthus. Nous assurons le suivi technique de 20 ha de culture ainsi qu'un travail sur les débouchés possibles. Il ressort que la conduite de la culture est assez simple sur tous types de sol si les nutriments et l'irrigation sont disponibles à la plantation. Un désherbage chimique est toutefois nécessaire au stade juvénile de la plante. Divers débouchés ont été identifiés: litière pour les volailles et chevaux, paillage pour espaces verts ou pour vigne bio ...

De même, un transformateur landais de chanvre nous a sollicité pour réaliser un appui technique pour l'implantation de cette culture dans les Landes. Nous avons donc contacté 15 agriculteurs bio pour expérimenter cette production. Les résultats obtenus sur les 50 ha mis en culture sont très variables, selon la fertilisation azotée et la présence ou non d'irrigation. L'expérience sera renouvelée en 2017.

Du diagnostic la relance

our la 4ème année consécutive, plus de 160 agriculteurs ont été accompagnés par les conseillères du Comité de Suivi des agriculteurs en difficulté.

Le contexte 2016, particulièrement compliqué et instable (influenza aviaire, sécheresse, prix des céréales, contexte de l'élevage bovin...) a créé de la détresse chez beaucoup d'agriculteurs face à l'incertitude sur la pérennité de leur exploitation.

De plus, davantage de situations sont découvertes trop tardivement et très dégradées, avec des difficultés souvent multifactorielles (financières, familiales, santé...).

Quelle que soit votre situation, et en toute confidentialité, nos conseillères recherchent la solution la plus adaptée à chaque situation individuelle. A partir d'un diagnostic global socio-économique, nous évaluons les atouts et points faibles de votre exploitation pour bâtir avec vous un plan de relance personnalisé.

Vous vous sentez fragilisé ou rencontrez des difficultés, vous êtes inquiet, vous vous posez des questions, contactez nos deux conseillères (Fabienne Fabre, Quitterie Spoerry) tél 05 58 85 43 96 ou numéro vert ERAF 0800 62 00 69.

En chiffres

Point Accueil Installation Transmission

- 190 nouveaux candidats reçus
- 60 futurs cédants rencontrés

Installation

- 20 dossiers d'installation avec aides nationales
- 5 dossiers avec aides du Conseil Départemental des Landes
- 2 dossiers avec prêt d'honneur

Viticulture

- 190 viticulteurs destinataires des 18 bulletins conseils viticoles de juin à août
- 39 dossiers de restructuration viticole

- 720 dossiers de télédéclaration
- 378 dossiers de vérification des Surfaces Non Agricoles
- 33 dossiers d'aides PCAE végétaux
- 50 Plans Prévisionnel de Fumure (PPF)

Reconstitution de la forêt landaise post-tempête (dossiers déposés au 11 novembre 2016)

- 158 000 ha surfaces en nettoyage
- 151 000 ha surface en reconstitution
- 2 500 ha en diversification

Engagement pour la préservation de la qualité de l'eau



epuis plusieurs années, la Chambre d'agriculture se mobilise pour la protection de l'environnement et plus particulièrement pour la préservation de la qualité de l'eau sur les bassins versants sensibles vis-à-vis de la ressource en eau potable. Cette démarche est conduite en collaboration avec la Cuma 640, la participation active des coopératives et le soutien financier du Conseil Départemental et de l'agence de l'eau Adour Garonne.

Il s'agit de faire évoluer les pratiques des agriculteurs en matière de gestion des intrants (effluents d'élevage, phytosanitaires, fertilisation). Nous conduisons chaque année plusieurs actions telles que :

- la mise en place annuelle d'une dizaine d'essais ou de sites d'observations sur les thèmes du désherbage, des couverts végétaux, de la rotation
- des cultures permettant d'établir des références et de montrer aux agriculteurs l'intérêt de ces pratiques
- l'accompagnement de 8 groupes rassemblant 50 agriculteurs innovants en matière d'agroécologie (couverture permanente des sols, agroforesterie, diversification des rotations et des assolements, maintien du capital sol...). Leur expérience sert de base pour la diffusion de ces pratiques.

- sur les bassins versants des Arbouts et d'Orist, la coordination et le suivi de l'engagement des agriculteurs avec leurs coopératives pour modifier les habitudes de désherbage. Ces trois dernières années, 90% des surfaces concernées ont été engagées dans cette démarche.

RDV techniques sur le terrain

Une centaine d'agriculteurs ont participé aux RDV techniques sur les couverts végétaux, le 2 mars à Soustons et le 23 février à Cauneille. Au programme : destruction des couverts, résultats de la Méthode d'Evaluation des Restitutions des Couverts Intermédiaires (MERCI) et comparaisons de l'état végétatif de divers types de couverts.



Dans une parcelle de couverts végétaux le 23 février à Cauneille

Nos projets en 2017

- Accompagnement des dynamiques d'innovation notamment au sein d'Agrolandes
- Renforcement agronomique de notre programme d'essais
- Recherche appliquée sur les couverts végétaux (dates, espèces, modes de destruction...)
- Réponse à la demande forte de conversion en agriculture biologique
- Conseil pour l'accompagnement de vos projets économiques
- Etude d'un projet de valorisation énergétique des couverts végétaux par la méthanisation
- Dynamisation de plans d'actions en faveur de la qualité de l'eau dans les bassins versants à protéger

Contact

Pôle développement tél. 05 58 85 45 10

En savoir plus www.landes.chambagri.fr

Valoriser la forêt en Sud Adour

e projet sylv'adour, porté par tous les acteurs de la forêt publique et privée avec le CRPF et la Chambre d'agriculture a été retenu au plan national par le Ministère de l'Environnement avec 18 autres projets « Dynamic Bois ». Il a pour but de valoriser des petites parcelles boisées sous exploitées à des fins énergétiques ou industrielles. L'objectif est d'améliorer 550 ha de forêt ce qui mobilisera 70 000 tonnes de bois dans une démarche de gestion durable certifiée (PEFC). La récolte de bois supplémentaires permettra de répondre aux besoins croissants des différents utilisateurs.

Les propriétaires forestiers en Sud Adour bénéficieront d'aides à hauteur de 40% apportées par l'Ademe et le Conseil Départemental.

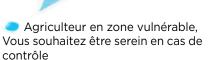
Sylv'Adour a débuté concrètement le 1^{er} janvier 2017 pour une durée de 3 ans.

Notre conseil s'adapte à vos besoins

ous avons réorganisé depuis l'automne, notre dispositif de conseil d'entreprise pour mieux répondre à vos besoins tout en gagnant en compétences et optimisant le service rendu.

Concrètement chaque conseiller reste l'interlocuteur « généraliste » sur son secteur. Ainsi, celui que l'on appelle encore souvent « le conseiller de secteur » reste votre référent pour la PAC, le GEDA, les marges, MesP@rcelles, le conseil au quotidien... Mais pour davantage d'efficacité, certains conseillers sont plus spécialisés en agronomie-environnement (questions liées aux zones vulnérables, la réalisation du plan prévisionnel de fumure, les conseils en productions végétales...) et d'autres en économiegestion (études de projets, appui à l'installation, organisation du travail...).

AVEC NOUS, PRENEZ UNE LONGUEUR D'AVANCE!



Vous voulez économiser des fertilisants

Notre offre Plan Prévisionnel de Fumure (PPF) est faite pour vous !

Simplicité, sérénité et sécurité pour votre dossier PAC 2017 avec l'appui personnalisé d'un conseiller Chambre d'agriculture!

Détail et inscription en ligne sur www.landes.chambagri.fr

Formation: activité record!

Avec **82** stages et **1 000** stagiaires, notre activité formation a quasiment doublé par rapport à l'an passé, notamment en raison des stages obligatoires en bio-sécurité réalisés en collaboration avec les organismes de production, et dans une moindre mesure des nouvelles formations en lien avec la zone vulnérable.

Nous avons diversifié l'offre avec la mise en place de stages sur l'évolution des pratiques agricoles dans la dynamique de l'agroécologie : pâturage tournant, semis direct et couverts végétaux, rotation des cultures...

A noter, les évaluations montrent que les participants sont particulièrement satisfaits des contenus et des déroulements de nos formations.



Enjeux territoriaux

Inventaire des parcelles à valoriser

La Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels et Forestiers (CDPE-NAF) est chargée de procéder à un inventaire départemental des terres considérées comme des friches qui pourraient être réhabilitées pour une remise en production agricole ou forestière.

Aussi, en début d'année, un groupe de travail regroupant la DDTM, le conseil départemental, le SYSSO (forêt), la SEPANSO, la fédération des chasseurs, les collectivités et la Chambre d'agriculture a été mis en place pour proposer et expérimenter une méthode de recensement des parcelles potentielles à valoriser.

Un test a donc été conduit sur 6 communes situées dans la communauté des communes d'Aire et la communauté d'agglomération du Grand Dax. Il repose sur un recensement des parcelles à partir de photos aériennes existantes, une analyse partagée des données cartographiques avec les acteurs locaux et une vérification sur le terrain. Les résultats révèlent l'existence d'un volume de surfaces de parcelles à valoriser étonnamment important. En septembre, la CDPENAF a validé la méthodologie et demandé la poursuite de ce recensement sur l'ensemble des Landes.



Compte tenu de notre présence sur le terrain et de notre expertise en matière d'urbanisme, quatre intercommunalités ont sollicité la Chambre d'agriculture pour effectuer un diagnostic agricole dans le cadre de l'élaboration de leur PLUI. Il s'agit des communautés de communes du Pays d'Orthe, de Pouillon (travaux engagés fin 2016) et des communautés d'agglomérations du Marsan et du Grand Dax avec une programmation sur le 1er semestre 2017.

Ce diagnostic comprend le recensement et l'identification des exploitations (localisation, bâtiments d'élevage, plans d'épandage, irrigation...) ainsi que la cartographie des données recueillies. Une des collectivités a également souhaité l'analyse de l'activité forestière.

La réalisation de ces études doit permettre de préserver l'espace agricole et forestier dans les projets d'urbanisme dans le but de sécuriser et pérenniser les exploitations agricoles. Cette analyse agricole est ensuite intégrée dans le diagnostic général du PLUI réalisé par un bureau d'études. L'ensemble permet aux élus locaux d'établir en connaissance de cause les différents zonages du PLUI.

Cette stratégie d'appui aux collectivités est organisée à partir d'un réseau de référents professionnels membres de la Chambre d'agriculture, formés à la mécanique et aux enjeux des différents outils de planification urbaine.

A noter : nous pouvons proposer, en complément, une étude prospective sur le devenir et la transmission des exploitations agricoles sur un territoire donné (ex. Amou en 2016).

Au-delà de cette activité de prestation auprès des collectivités, la Chambre d'agriculture en tant que personne publique associée à l'ensemble des documents d'urbanisme doit donner un avis sur les



Vérification sur le terrain des données cartographiques

documents d'urbanisme (SCOT, PLUI, PLU, Carte communale ...) lors de leurs phases d'élaboration ou de révision ; soit en 2016 : 29 avis favorables et 7 avis défavorables.

A Mais aussi ...

Nous réalisons des expertises individuelles pour des exploitations impactées par différents grands ouvrages tels que l'élargissement de l'A63 Ondres-St Geours de Maremne, le projet de golf de Tosse, l'enfouissement de canalisation de gaz et d'électricité en s'appuyant sur des protocoles d'indemnisations négociés.

Le 1^{er} drive fermier départemental : 100% fermier, 100% local

17 agriculteurs déjà impliqués dans la vente directe ont saisi l'opportunité d'élargir leur clientèle en s'engageant dans la démarche du drive, initiée par la Chambre d'agriculture et Bienvenue à la Ferme.

Le point de retrait des marchandises se situe à la maison du paysan à Yzosse, au bord de la rocade Est (1030 route de Montfort), dans un chalet en pin des Landes.

Les commandes se font 24h/24 sur le site www.drive-fermier.fr/dax.

Une large palette de produits fermiers (frais, conserves, sous vide) est disponible à la vente : légumes, viandes, produits laitiers, pâtisseries, volailles, palmipèdes, vins, jus de fruits, confitures... Les achats sont payés en ligne sur un site sécurisé. Les commandes sont à retirer le jeudi après-midi, entre 13hoo et 18h3o.

Ce concept de vente sans intermédiaire a connu dès son ouverture, fin mars, un vif succès auprès d'une clientèle locale devenue fidèle. 90% des clients sont satisfaits de la gamme et de la qualité des produits. Avant l'existence de ce drive, 6 sur 10 achetaient des produits fermiers moins de 1 fois par mois. Chaque semaine, 30 à 35 paniers de produits fermiers d'une valeur moyenne de 35 euros sont commandés.



Les producteurs du drive lors de l'inauguration le 31 mars 2016

Irrigation

Irrigadour : l'Autorisation Unique de Prélèvements en bonne voie

Irrigadour arrive au terme de la procédure de dossier de demande d'Autorisation Unique de Prélèvement (AUP). Pour cela, un bureau d'études a été sélectionné pour réaliser les études d'incidences et d'impacts des prélèvements d'eau d'irrigation agricole sur le Bassin de l'Adour. Ce travail a été suivi d'une instruction par les services de l'Etat et d'un avis favorable avec quelques réserves de l'Autorité Environnementale.

Fin 2016, la démarche visant au démarrage de l'enquête publique a été lancée par le Préfet des Landes, coordonnateur du sous bassin de l'Adour. L'enquête démarrera courant février 2017. Nous encourageons les irrigants concernés à participer



aux permanences des commissaires enquêteurs ou à s'exprimer sur le site internet dédié.

Il faudra ensuite alors probablement apporter des complétudes après le rapport des commissaires enquêteurs, afin d'obtenir l'AUP via un arrêté préfectoral.

Rappelons que dès qu'Irrigadour aura obtenu l'AUP, toutes les autorisations historiques individuelles d'irrigation seront caduques. Irrigadour aura la charge de réaliser un Plan Annuel de Répartition (PAR) entre irrigants et par types de ressources pour l'ensemble du Bassin de l'Adour (32-40-64-65).

S'agissant de la gouvernance d'Irrigadour, dans le cadre d'une présidence tournante, Paul Carrère, conseiller départemental des Landes assure la présidence depuis fin 2015 et Dominique Graciet la vice-présidence.

En chiffres:

- 3 850 préleveurs y compris les structures collectives, soit 4 600 irrigants
- 11 500 points de prélèvements
- 145 000 ha irrigués concernés

ASA: Porter à connaissance les réseaux

La règlementation impose à leurs propriétaires que tous leurs réseaux enterrés soient portés à connaissance des opérateurs qui ont besoin ou seraient susceptibles de réaliser des travaux sur le territoire.

Dans le cadre de la procédure de Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT), les opérateurs consultent une cartographie nationale des réseaux pour identifier ceux pouvant être impactés ainsi que leurs propriétaires, afin de pouvoir les contacter.

Pour la FDASAH, la première étape a consisté à inscrire pour chaque réseau collectif d'irrigation la liste des communes concernées. Puis la FDASAH a proposé à chaque ASA, une prestation de cartographie des réseaux pour transmission sur la plateforme nationale d'informations via IGECOM. **16** ASA se sont engagées dans la démarche en 2016 et 20 sont programmées pour 2017.



Les toqués du canard au Palais Royal

Pour célébrer le retour du canard fermier des Landes sur les étals, le Conseil Départemental en partenariat avec l'association Label Foie Gras des Landes et Qualité Landes a organisé l'opération « Toqués du canard » le 24 septembre à

18 producteurs de foie gras, tous organismes de production confondus ont suivi une formation à la communication avant de rejoindre dans les jardins du Palais Royal les représentants du



Conseil Départemental et la quinzaine de chefs étoilés ayant répondu à l'appel de Michel Guérard. La cave du Tursan et les Chambres consulaires ont également participé à cette action de promotion du canard fermier des Landes.

Les joutes culinaires des grands chefs ont attiré un public nombreux de parisiens (5 500 entrées) et des contacts commerciaux ont été initiés avec ces chefs étoilés.

Contact

Pôle territoire tél. 05 58 85 45 30

En savoir plus www.landes.chambagri.fr



Prochaines collectes :

- fin juin et début sept. : emballages vides de produits phytosanitaires
- début juin : ficelles et plastiques agricoles

Quoi faire de certains déchets

Vous avez des déchets dont vous ne savez pas comment vous débarrasser, Nous vous trouvons la filière de recyclage la mieux adaptée.

Contact : MVAD (Mission de Valorisation Agricole des Déchets) tél 05 58 85 45 58

Nos projets **en 2017**

- participation de l'association « Qualité Landes » au RDV mondial de la restauration et de l'hôtellerie, le Sirha à Lyon en janvier
- formation de référents territoriaux sur les documents d'urbanisme (SCOT, PLU, cartes communales)
- candidature à l'appel à projet de l'agence de l'eau Adour Garonne sur le bassin du Midou visant aux économies d'eau
- lancement d'une étude ayant pour objectif d'optimiser les autorisations de prélèvements dans la nappe des sables des bassins de la Leyre et côtiers
- extension du plan d'épandage des cendres de Tembec
- étude sur les possibilités de valorisation du compost issu du tri mécanobiologique des ordures ménagères
- participation de nouvelles communes aux MPP soit 45 MPP programmés



Landes nature:

9 plans de gestion dans les Landes

association Landes Nature dont la Chambre d'agriculture est membre fondateur, met en œuvre 9 plans de gestion (appelés documents d'objectifs) de sites Natura : 4 sur la zone Marensin, 2 sur le bassin versant de la Midouze, 1 en Tursan et 2 dans les Barthes de l'Adour.



Ces plans définissent notamment des mesures agricoles (MAEC) à déployer pour la protection des milieux naturels et des espèces végétales et animales. C'est le cas depuis 2007 sur les Barthes de l'Adour et depuis 2016 sur le Tursan et le bassin versant de la Midouze.

Il s'agit de changements de pratiques pour l'entretien de prairies, la conversion des grandes cultures en prairies et l'entretien des mares du Tursan. Début 2016, l'association Landes Nature a élaboré les modalités techniques de ces mesures en concertation avec les agriculteurs des deux nouveaux territoires. En 2017, des

mesures complémentaires seront proposées pour s'adapter aux mieux aux pratiques locales (fertilisation, dates de fauche et des pâtures...). Les indemnités MAEC varient de 99 à 384 €/ha/an en s'engageant pour 5 ans.

Pour cette première année, sur les zones du Tursan et de la Midouze, 25 agriculteurs se sont engagés en souscrivant une MAEC, lors de l'élaboration des dossiers PAC. Dans les Barthes, depuis 2007, le dispositif concerne une centaine d'agriculteurs pour 1500 ha.

Nous déplorons que les changements de modalités de la PAC en 2015 aient entraîné des retards dans le paiement des indemnités MAEC de 2015 et 2016. Les dossiers devraient enfin être soldés début 2017.

En chiffres

Collecte des déchets:

- 65 T emballages vides
- 149 T big-gabs et sacs (engrais, semences)
- 904 T plastiques
- 8 T ficelles et filets
- 2 T produits phyto non utilisés

240 000 tonnes de déchets épandus (boues, cendres, composts..) sur 2 850 ha suivis dans le cadre de plans d'épandage chez 99 agriculteurs

282 dossiers de modifications d'autorisations de prélèvements d'eau instruits auprès de la DDTM et 2 364 préleveurs avec renouvellement d'autorisation

325 Ha de surface viticole prospectée pour la détection de

la flavescence dorée – 80 ceps de vigne atteints

40 Marchés de Producteurs de Pays (MPP) avec 35 000 assiettes vendues

5 salons fermiers Bienvenue à la Ferme sur la côte landaise

14 messages irrigation transmis entre mi-juin et mi-septembre à 2 000 irrigants

Qualité Landes:

- 87 000 fans sur Facebook
- 503 000 vues cumulées de vidéos sur la page youtube. com/QualiteLandes
- 8 nouvelles vidéos publiées présentant un tandem producteur/chef cuisinier

Missions de service public

La Chambre d'agriculture assure des missions de service public déléguées par l'Etat, conduites par 4,8 ETP.

Apprentissage

Nous vérifions et enregistrons les contrats d'apprentissage avant de les transmettre au CFA, MSA, DIRECCTE, inspection de l'apprentissage, caisse de retraites complémentaires, Conseil Régional, Service statistiques du Ministère. Nous informons, mettons en relation apprentis et maîtres d'apprentissage et aidons à la réalisation du contrat.

147 contrats enregistrés dont 50% pour des apprentis en formation de niveau BEPA, 20% niveau Bac Pro, 20% niveau BTS, 10% niveau supérieur

CFE

Le Centre de Formalités des Entreprises facilite les démarches administratives des exploitants agricoles à titre individuel ou en société lors de la création, de la modification de situation et de la cessation d'activité. Il permet d'effectuer en un seul dossier, l'ensemble des déclarations à réaliser auprès de divers organismes et administrations.

- 464 déclarations de créations d'activité
- ▲ 442 modifications d'activité
- 292 cessations d'activité traitées

Le CFE assure aussi le suivi des demandes ACCRE (aides aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprises) et tient le registre du fonds agricoles.

- 31 dossiers ACCRE instruits
- 9 fonds agricoles inscrits au registre

Installation

La Chambre d'agriculture pré-instruit plusieurs dossiers de demandes d'aides. Il s'agit d'examiner la complétude et l'éligibilité d'un dossier avant transmission à la DDTM pour instruction finale.

- 24 demandes d'aides DJA (vérification de la conformité, de l'éligibilité et du respect des taux de financements et des plafonds d'aides publiques)
- 30 paiements de l'aide DJA (recueil des pièces administratives attestant la mise en route du projet au plan foncier, juridique, social, investissement...)
- → 31 dossiers de contrôle du plan de développement de l'exploitation (vérification du respect des engagements au bout de 5 ans d'installation)
- ✓ 10 dossiers de demandes d'aides du Programme pour l'Installation et le Développement des Initiatives Locales PIDIL (parrainage et aide à l'inscription au répertoire).

Nous assurons aussi la tenue du Répertoire Départ Installation (RDI):

- 40 inscriptions au 31/12/2016 d'exploitations de cédants
- 21 inscriptions de jeunes en recherche d'exploitation
- 45 mises en relation

IPG

L'identification assure la traçabilité géographique et historique des animaux (bovins, ovins, caprins...). Le service IPG des Landes, Gironde et Lot et Garonne est regroupé sous l'entité Ede Aquitaine.

L'IPG édite pour chaque déclaration de naissance, un passeport qui suivra l'animal toute sa vie. Un document sanitaire est également établi pour les naissances et autres entrées d'animaux.

- 20 700 naissances, 19 600 autres entrées, 34 600 mouvements de sorties d'animaux enregistrés
- ▲ 1 065 éleveurs de bovins, 600 éleveurs ovins et caprins et 29 ganaderias détenteurs de vaches de combat sollicitent l'IPG dans les Landes



Contact Chambre d'agriculture **Tél. 05 58 85 45 45**

www.landes.chambagri.fr

Février 2017 Numéro de parution : 48 Chambre d'agriculture des Landes Direction de la Publication : D. Graciet Mise en page et impression : Copytel - Mont de Marsan Crédit photo : Chambre d'agriculture des Landes